

VAE

Validation des acquis de son expérience

Les plus de l'accompagnement VAE
au centre Cnam Paris :

La conseillère en validation des acquis vous accompagne dès l'étape de la recevabilité VAE. Au centre Cnam Paris, cette étape est construite conjointement avec la conseillère et le responsable du diplôme visé : un analyse des acquis de l'expérience en lien avec le référentiel du diplôme pour vous permettre de mieux vous engager dans cette démarche.

Vous bénéficiez :

- de 20h d'accompagnement dont 11 heures d'entretien individuel et 9 heures d'atelier collectif ;
- d'une conseillère référente qui vous accompagne individuellement et selon vos disponibilités (en présentiel et/ou en distanciel) ;
- d'un accès aux ateliers de méthodologie à l'explicitation des compétences (Vermeersch) avec mise en situation d'écriture et des simulations à l'oral du jury ;
- d'une plateforme numérique DIV@ pour interagir avec votre conseillère à chaque étape de votre accompagnement ;
- d'un espace numérique de formation, d'un accès aux bibliothèques et aux revues spécialisées.



Conditions d'accès

Disposer d'une expérience professionnelle (privée, publique) en France ou à l'étranger, de bénévolat ou de volontariat.

Évaluation

Vous devez compléter le dossier VAE en décrivant les activités principales exercées et ayant été exercées.

Le dossier est ensuite soutenu devant un jury.

- 1.** Inscrivez-vous à une réunion d'information gratuite (présentiel ou distanciel).
- 2.** Complétez une fiche contact sur la plateforme numérique DIV@.
- 3.** Constituez votre dossier de recevabilité.
- 4.** Rédigez votre dossier VAE.
- 5.** Déposez votre dossier et préparez vous à l'oral devant le jury.
- 6.** Soutenez votre dossier devant le jury.
- 7.** Obtenez votre diplôme !

Taux
de réussite
2023 :
95%

Description

Tarifs

Examen de recevabilité VAE	250€
Parcours VAE avec accompagnement (20h-12 mois) :	
• tarif individuel ;	1232 €
• tarif financé par un tiers.	2695 €
VAE sans accompagnement	380 €
Ateliers de renforcement (au choix) :	115 €
• atelier d'écriture en démarche VAE ;	l'atelier
• méthodologie pour construire un argumentaire ;	
• élaboration d'un support pour l'oral devant le jury VAE.	

La VAE est éligible de droit au compte personnel de formation (CPF). Les blocs de compétences validés sont définitivement acquis sans limitation de durée.

Pôle Fabrique des compétences, service Orientation, Conseil et Accompagnement

Case 4CEP01
292 rue Saint-Martin, Paris 3^e
Mail : par_infova@lecnam.net
www.cnam-paris.fr

le **cnam** **Qualiopi**
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Si vous êtes en situation de handicap, la mission Handi' Cnam vous accompagne pour vos études et vos examens.